

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4331

présenté par

M. Fugit, M. Pichereau, M. Bonnell, M. Colas-Roy, M. Dombreval, Mme Galliard-Minier, Mme Meynier-Millefert, Mme Riotton, M. Templier, Mme Zitouni, Mme Le Peih, M. Baichère, M. Barbier, Mme Cazarian, Mme Clapot, M. Mis, Mme Park, M. Pellois, Mme Piron, Mme Roques-Etienne, Mme Tanguy, M. Touraine et Mme Vignon

ARTICLE 62

I. – À l'alinéa 2, après les mots :

« de taux »,

substituer au mot :

« et »

le signe : « , ».

II. – Au même alinéa, après le mot :

« d'assiette »,

insérer les mots :

« et d'affectation des recettes à la transition agroécologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que les recettes d'une éventuelle redevance sur les engrais azotés soient bien affectées à l'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique. Autrement dit, la redevance doit être pensée pour ne pas pénaliser les agriculteurs, mais pour les accompagner dans leur transition vers une agriculture moins consommatrice d'engrais azotés.